

[Text]

What Mr. Hopkins is onto is the third group. It is the steering committee, which shall be the normal quorum requirement with the caveat that for steering committee purposes there be a member of the Official Opposition. Our reason for wanting that is that we want to have a direct say in determining the business of the committee and witnesses we are going to call.

If, at the time you are trying to make substantive decisions about the committee's findings, we boycott or otherwise absent ourselves, then the mechanism is in place for the government members alone to make a decision. It says "five members", without reference to party.

All we are asking is that in the steering committee process the Official Opposition be represented so we can have direct input into the direction this committee takes.

M. Ferland: En fait, mon collègue vient de confirmer un peu l'appréhension qu'on avait de ce côté-ci de la table. Vous dites qu'il vous suffirait de refuser de participer au Comité pour le paralyser.

Mr. Simmons: I did not say that at all. I said the direct opposite. I said the absolute opposite. I said that the steering committee—which could be as few as five, because that is our quorum—must have somebody from the Official Opposition for the reason that we want to have a say in choosing witnesses and so on.

However, I also said that, in making decisions by the committee outside of the steering committee function, five members of the committee, with nobody from the opposition present, could make that decision. So, theoretically, five government members can adopt the report of the committee in our absence, and that is fair ball with us.

M. Ferland: Les règles régissant les comités disent clairement qu'il y a cinq membres du Comité. Comme le Règlement prévoit que les comités ne sont pas partisans, et c'est le cas, il dit qu'il doit y avoir cinq membres. Il ne stipule pas qu'il doit nécessairement y avoir un représentant de l'opposition. Autrement, ce serait trop simple pour l'opposition. Elle pourrait refuser de participer, ce qui empêcherait le Comité de fonctionner, et le projet de loi mourrait au *Feuilleton*. On pourrait bloquer un projet de loi *ad vitam aeternam*. Je ne pourrai donc pas vous suivre.

• 1615

J'ai essayé tout à l'heure de trouver avec vous une solution qui permettait d'activer un peu le travail du Comité. On prendra le temps qu'il faudra, car j'aimerais

[Translation]

Ce dont parle M. Hopkins c'est du troisième groupe. Il s'agit du comité directeur, qui sera soumis aux règles ordinaires du quorum à cela près que pour débattre des affaires, il faudra que le quorum comporte un membre de l'opposition officielle. La raison pour laquelle nous entendons faire adopter cette condition c'est que nous voulons participer directement à l'organisation des travaux du Comité et au choix des témoins à convoquer.

Si, alors que vous tentez de prendre des décisions sur le fond touchant les conclusions du Comité, si donc à cette époque nous appliquons une politique de la chaise vide ou, enfin, si nous ne sommes pas là et bien reste ce mécanisme permettant aux membres du parti gouvernemental de prendre à eux seuls la décision. Ce qui est prévu c'est la présence de «cinq membres» sans l'indication d'appartenance.

Nous demandons donc que l'opposition officielle participe aux travaux du comité directeur afin que nous puissions avoir notre mot à dire au sujet des orientations adoptées par le Comité.

Mr. Ferland: My colleague has, to a certain extent, confirmed the concern that we, on this side of the table, have felt. You have just said that all you have to do to paralyze committee proceedings was to refuse to take part in them.

M. Simmons: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit justement le contraire. C'est tout à fait le contraire que j'ai dit. Ce que j'ai dit c'est que le comité directeur—qui pourrait agir en présence de cinq membres seulement étant donné que c'est ça notre quorum—doit comprendre un membre de l'opposition officielle car nous voulons pouvoir participer au choix des témoins.

J'ai également dit en ce qui concerne les décisions du Comité qui ne sont pas des décisions du comité directeur, eh bien cinq membres du Comité suffiront à prendre ces décisions même en l'absence d'un membre de l'opposition. Ainsi, théoriquement, cinq membres du parti gouvernemental pourront adopter, en notre absence, le rapport du Comité et cela ne nous paraîtra pas anormal.

Mr. Ferland: The rules governing committee procedure clearly state that there must be five members of the committee. Since according to regulations, committees are not to split along party lines as is indeed the case, the rule simply calls for the presence of any five members. The rule does not specifically requires the presence of a member of the opposition party. It would otherwise be much too easy since the official opposition could simply refuse to participate and the committee would grind to a halt, bills just dying on the order paper. That way, a bill could be held up forever. I do not think I can go along with you on that.

Earlier on, I tried to work with you to come up with a solution that would enable us to speed up the committee process. We will take whatever time it is required since I